CONDITIONS :

... PIASTRES PAR AN—payable six mois d'avance.

Aucun abonnement ne sera arreté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra cesser son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

... se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, ... d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

... dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, ... jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux ... seront envoyés.

... des abonnemens à l'année, pour publier les ... à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer ... Les lettres adressées à l'Editeur doivent ... franches ; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

A VENDRE.

Le bateau à vapeur WALTER SCOTT, ayant été complètement réparé, est offert en vente. Pour les conditions, s'adresser au capitaine ... à bord, ou à

HARRISON, BROWN & CO.

19 fév

POUR MATAMOROS.

La goëlette HELEN MAR, (tirant peu d'eau) capitaine B. F. Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord vis à vis les magasins bleus, ou à

E. W. GREGORY.

19 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire de première classe, SARAH & CAROLINE, capitaine Primer, peut recevoir 200 balles de coton. S'adresser à

LINCOLN & GREEN.

19 mars

POUR BALTIMORE.

Le brick AMAZON, très fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, capitaine Hagg, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser au poteau No. —, ou à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale No. 117.

18 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire HENRY, doublé et chevillé en cuivre, de première classe, capitaine Nowell, a la plus grande partie de sa cargaison, et partira bientôt. Pour fret de 900 balles de coton, s'adresser à

I. OGDEN & Co,
rue Gravier, No. 60.

14 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier de première classe AUSTERLITZ, capitaine Wm. Hammond, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira immédiatement. Pour fret de 2 à 300 balles de coton ou passage, s'adresser à Fr. PERRET & GALLY, rue Royale, No. 59

13 mars

DEMANDE—Un bon navire pour transporter de 8 à 900 balles de coton à un port de la Baltique, s'adresser à I. OGDEN & CO, rue Gravier, No. 60

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le paquebot FLORIDA, fin voilier doublé en cuivre, capitaine Moran, partira sous peu de jours, et peut recevoir 300 balles de coton, pour frêt et pour passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser au capitaine à bord, en face du poteau No. 76, ou à

I. OGDEN & CO,
rue Gravier, No. 60.

18 mars

POUR LE HAVRE.

Le brick neuf BALTIMORE, fin voilier, capitaine Snow, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret de 200 balles, s'adresser à

J. LE BLANC,
rue Royal, No. 103

8 mars

POUR TRIESTE. (passage seulement.)

Le brick fin voilier, WILLIAMS, capitaine Horner, partira sous peu pour ce port. Pour passage à Gibraltar ou Trieste, ayant de bons emménagemens, s'adresser à

HARRISON, BROWN & Co,
rue Royale, No. 117

6 mars

A FRETER.

La goëlette ECLIPSE, fine voilière, capitaine Leidersloff, de 350 tonneaux, est prête à recevoir un fret pour un port quelconque. S'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 103.

1 mars

POUR VERA-CRUZ.

La goëlette mexicaine TITAN, capitaine Davis, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à J. PRATS & FILS, rue Ste. Anne, No. 52.

1 mars

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA, est en chargement et sera bientôt expédié pour le dit port. Les marchandises expédiées par ce navire auront l'avantage de retirer 20 pour cent sur le montant des droits. Pour le complément du fret, ou pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27.

1 mars

POUR LIVERPOOL.

Le navire AMBASSADOR, capitaine Upton, pourra prendre 250 balles de coton, pour le port ci-dessus.

LINCOLN & GREEN.

1 mars

POUR LA HAVANE.

Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, BELLA-ANITA, partira incessamment, il est très bien construit pour transporter les passagers, s'adresser à M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co, rue Toulouse, No. 27.

10 fév

POUR BELIZE (Honduras.)

La goëlette GLEANER, capitaine Jyrrel, partira dans quelques jours pour le susdit port. Pour fret ou passage, s'adresser à

JULES LE BLANC,
rue Royale, No. 104.

12 fév

POUR LIVERPOOL.

Le beau navire MARATON, de première classe et doublé en cuivre, capitaine Eldridge; Pour fret de 400 balles de coton, s'adresser à

J. OGDEN & Co.
Rue du Canal, No. 72.

11 fév

POUR TAMPICO.

Le brick mexicain GENERAL SANTA-ANNA ou BELLO INDIO, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu pour le dit port. Les marchandises transportées par le dit brick jouiront du privilège du pavillon national de 20 pour cent sur les droits. Pour le complètement du fret, comme pour passage, s'adresser à

M. S. CUCULLU, LAPEYRE & Co,
rue Toulouse, No. 27

5 fév

A VENDRE OU A FRETER.

La barque LOUISA, doublée et chevillée en cuivre, (construction de Baltimore,) capitaine Myers, du port d'environ 368 tonneaux, s'adresser

HARRISON, BROWN & Co,
117, rue Royale.

13 jan

POUR LE HAVRE.

Le navire de première classe GROTON, capitaine R. Baker, partira sous peu. Pour frêt de 2 à 300 balles coton ou passage, s'adresser à

Fr. PERRET & GALLY,
rue Toulouse.

11janv

ON désire trouver à louer, une Maison de quatre appartemens. On donnera la préférence pour une située dans la rue St. Pierre à celle du Canal. S'adresser par écrit, en donnant des détails, à la boite, No. 325, à la poste. 22 fév

A LOUER.—Un vaste Magasin d'entrepot, de 90 pieds de longs, sur 40 de large, situé rue St. Philippe, entre Royale & Bourbon. Pour les conditions, s'adresser au soussigné.

13 jan B. DUPUY.

A LOUER.

La maison en briques à trois étages, (*Free port*) entre les rues du Port et St. Ferdinand, s'adresser

15 fév T. NICOLET & Co.

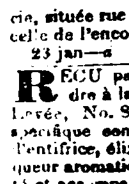

AVIS.—Les soussignés préviennent leurs amis et le public qu'ils viennent d'établir une Pharmacie sous la raison sociale de P. Landes et Joseph Lavenue. Ils recevront les commandes de la ville et de la campagne. Ils espèrent que leur exactitude à les remplir et à fournir de bons médicamens, leur méritera la confiance des personnes qui s'adresseront à leur pharmacie, située rue de la Levée, No. 8, la 2ème. maison après celle de l'encoignure par en bas du chemin-à-coulisses.

23 jan—a P. LANDES pharmacien & Co.,

REÇU par l'Eucharis, venant de Bordeaux, et à vendre à la pharmacie de P. Landes & co., rue de la Levée, No. 8.—Baume prophylactique, anti-cholérique, spécifique contre le choléra, élixir odontalgique, poudre dentifrice, élixir tonique et vermifuge, do. cosmétique, liqueur aromatique dite le bouquet des vins. Le tout étiqueté et accompagné d'un prospectus qui indique à quel usage s'emploient ces médicamens composés et la manière de s'en servir. 29 jan

A VENDRE—Le nègre de valeur Austin, âgé d'environ 30 ans, garanti des vices et maladies prévus par la loi, et xcellent sujet, très intelligent, charpentier, menuisier, e principalement charron.

Les termes sont très favorables. Pour plus amples renseignemens, s'adresser à

H. BONNABEL & FRERES,
faubourg Ste. Marie.

13 mars

INDIENNES—25 caisses, 100 pièces Indiennes à la mode pour le marché mexicain.

Velours—15 caisses couleurs assorties; articles reçus par le navire Princesse Victoria, de Liverpool et à ...

HARRISON, BROWN & CO,
rue Royale, No. 117.

Succession de Jacob Schreiber.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par D. F. Burthe, exécuteur testamentaire du défunt, ne serait point approuvé et homologué, et le dit exécuteur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Par ordre de la cour,

21 mars W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

Succession de Hypolite Signeret.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession ne serait point approuvé et homologué, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

17 mars W. F. C. DUPLESSIS, *rég.*

AVIS D'ADMINISTRATEURS.

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Avis est par le présent donné aux créanciers et à toutes autres personnes ayant des réclamations contre les successions de Thomas C. Dawson, Peter McCommiskey, Justin Reynolds, Martin Bosman et Eugène Flannagan, d'avoir à les présenter au soussigné Régister des Testaments et administrateur des susdites successions, sous dix jours, à dater de la présente publication, afin que les fonds en mains appartenant aux dites successions, soient distribués parmi les personnes y ayant droit.

19 mars W F C DUPLESSIS, *rég.*

Succession de Wm. Fadeuilhe.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. L. Boismare administrateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis entre les créanciers conformément au dit compte, et le dit compte, et le dit administrateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.

Par ordre de la cour,

19 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

PUBLICATION RECENTE.

EXEMPLES d'écriture, par Dubertis, destinées à l'usage des dames, avec une très belle gravure démontrant la manière de tenir la plume. Prix: 50 cts.

Les écoles et les marchands seront fournis, à un prix raisonnable. Le meilleur éloge de ces exemples est que presque toutes les maisons d'éducation des Etats-Unis s'en servent. A vendre au No. 42, rue du Camp, encoignure de la rue Gravier. Aussi, d'excellentes plumes.

8 mars

TAUX DES ECHANGES de la Banque de l'Union de la Louisiane.

Lettres de Change sur les villes du nord à 60 jours, à 2 pour cent d'escompte; do. d'Angleterre, do. 1 pour 100 do.

A vendre—Checks à vue sur New-York et Philadelphie à 1 pour 100 prime; do. à 75 jours de date, do. 1 pour 100 d'escompte.

Lettres de change sur l'Angleterre, à 60 jours, à 1 pour 100 prem. 18 fév

MAGASIN DE VOITURE.

Rue de la Douane, No. 12 et No. 14.

LE soussigné vient de recevoir par le navire Consbrook et d'autres arrivages, 4 carosses, divers barrouches et plusieurs cabriolets, &c.

En magasin un assortiment complet de voitures, et superbes voitures à 4 chevaux et les harnais à vendre à bon marché.

7 mars M. WALTON.

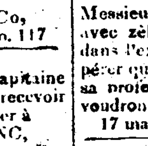

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'il vient de faire l'acquisition de la pharmacie de M. Praff, située rue Royale, No. 123, entre St. Louis et Conti ; on trouvera constamment dans son établissemens un assortiment complet de Drogues, Médicamens, Produits Chimiques, Instrumens, de Chirurgie, &c., de première qualité, et à des prix avantageux. Les commandes des Messieurs les habitans de la campagne seront exécutées, avec zèle et exactitude; les mêmes soins seront portés dans l'exécution des ordonnances de médecins. Il ose espérer que la manière de remplir des devoirs que lui impose sa profession lui méritera la confiance de tous ceux qui voudront bien s'adresser à lui.

17 mars—a A. A. PEYCHAUD.

$25 DE RECOMPENSE.

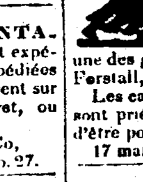

PARTIE marronne de chez le soussigné, le 9 du courant, la mulâtresse nommée JANE, âgée d'environ 20 ans, taille de 5 pieds 2 pouces, (mesure américaine) elle a amené avec elle son enfant Emilie, âgée de 18 mois; Jane parle très bien l'anglais et le français.

La récompense ci-dessus mentionnée sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la conduira chez M. Charles Forstall, rue Dumaine, No. 25.

Les capitaines de navires, de bateaux à vapeur et autres, sont priés de ne pas la recevoir à leurs bords, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois de cet Etat.

17 mars—10 VALSIN FORTIER.

Par le Sarah & Caroline.

ANGLAIRE annonce au public qu'il vient de recevoir de Paris, une partie d'argenterie, tel que, couverts à filets, assortiment complets avec boites, cuillers à soupe, do. à ragout, do. à café, do. à sucre, pince à sucre, poilons pour enfants; tasses pour goûter le vin, huilliers, couteaux à poisson; Aussi, un assortiment de jolies boites à musique, avec airs nouveaux et peintures.

Il a l'honneur de prévenir le public qu'étant sur son départ pour France, il vendra au plus juste prix tant en gros qu'en détail.

ANGLAIRE,
19 mars rue Royale, No. 230

CHAPEAUX ET SOULIERS.

EN débarquement du navire Cornelia et Hurtsville, de New-York, Chapeaux de soie de 1ère. qualité et dans le dernier genre; Chapeaux blancs de Castor; do. noirs, do. pour enfans, de différentes qualités.

De plus, un grand assortiment de Bottes, Brodequins et Souliers pour hommes, pour femmes, et pour enfans, à vendre à bon marché par WM. HOLMES & CO,

A l'enseigne des deux bottes d'or, Nos. 79 et 92, rue de la Levée. 17 mars

2 BALLOTS cotonnade française, reçue par le navire Sarah & Caroline, du Hâvre, à vendre par

17 mars A. QUERTIER & BOUTIN.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES.

LE soussigné vient de recevoir et a en débarquement des navires Huntsville et Nashville, en ligne directe de New-York, en un très court passage, un nouvel assortiment de graines de jardinage fraiches, qui le mettent à même de satisfaire les besoins de ses pratiques de la ville et de la campagne. S'adresser comme de coutume à

WM. SMITH.

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

17 mars

AVIS—Attendu que Balthazar Dupuy, ci-devant shériff de la paroisse d'Iberville, s'est adressé à moi pour faire annuler les quatre cautionnements suivants, savoir :

Le premier, de six mille piastres, souscrit par lui, le 11ème. jour de décembre 1819, conjointement avec Joseph Erwin et J. B. Rils sécurités.

Le second de six mille piastres souscrit par lui, le 25ème. jour de février 1833, conjoinjement avec M. A. Dupuy et J. B. Rils ses sécurités.

Le troisième de six mille piastres, souscrit par lui, le 31ème. jour de janvier 1829 ; conjointement avec MM. J. B. Rils et Aubay Dupuy ses sécurités.

Et le quatrième, de six mille piastres, souscrit par lui, le 28ème. jour de février 1831, conjointement avec Jean Louis Dardane et Aubry Dupuy ses sécurités.

La présente a pour but de prévenir toutes personnes intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, dans les quatre vingt dix jours qui suivront la dernière publication, les raisons, si elles en ont, pour lesquelles les dits cautionnements ne seraient pas annullés et radiés.

[L. S.] Donné sous ma signature, et le sceau de l'Etat, dans la ville de la Nelle.-Orléans, le 24ème. jour de février 1834, et la cinquante-huitième année de l'indépendance américaine.

A. B. ROMAN,

Par le gouverneur,

GEORGE EUSTIS,
Secrétaire d'Etat.

25 fév—30

CHECK sur New-York et Philadelphie, à vendre à la

12 mars BANQUE DE L'UNION.

Graines pour la nourriture des oiseaux.

LE soussigné a reçu un assortiment frais de graines pour la nourriture des oiseaux, consistant en millet rond et de la graine de chanvre, dont il aura toujours suffisamment pendant le cours de l'année. Wm. SMITH,

Au magasin de graines, No. 85, rue de la Douane.

16 mars

50 TONNEAUX de bois de Campêche, reçus par la goëlette Gleaner, et à vendre par

JULES LE BLANC,
6 fév rue Royale, No. 104

LAFAYETTE PORTER-HOUSE.

Rue Bienville, No. 21.

WEBB BAGNAL & WEBB tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à vendre à bon marché,

☞ 200 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché,

28 février

TRAITES sur Paris et Marseille, à vendre par

JULES LE BLANC,
5 fév rue Royale, No. 103

A VENDRE par les soussignés : 100 sacs Café; 210 caisses Sucre blanc; 100,000 Cigarres 1ère. qualité, dernièrement arrivés par la goëlette Intrepido.

GARCIA, BUYO & CO,
4 m rue Ste. Anne, No. 3

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Lundi, 14 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Christophen Wilkinson Diggs, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un lot de terre, situé au faubourg Annonciation, au-dessus de cette ville, avec toutes les bâtisses qui sont dessus consistant en une belle maison en briques, un magasin de dépôt &c. maintenant occupés par le Sr. E. D. Turner, comme un dépôt de merrains. Les dits terrains et bâtisses étant loués à raison de $4000 par an.

Le dit lot de terre ayant (mesure anglaise) 356 pieds, 4-8 d'un pouce, sur une ligne parallèle et faisant face au chemin public ou rue de la Nouvelle Levée, 361 pieds, 6 pouces et 4-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue Céleste, 255 pieds, 9 pouces et 2-8 sur une ligne parallèle et faisant face à la rue de la Vieille Levée, jusqu'à ce qu'il touche les limites de la propriété de Laurent Millaudon au coin des rues de la Vieille Levée et des Religieuses, là, formant un angle droit, et s'étendant de 85 pieds 3 pouces le long des limites de la propriété du dit Millaudon, parallelle à la rue Céleste, là, formant un angle droit, et s'étendant de 63 pieds 11 pouces et 3-8 le long des limites de la propriété de Louis Dédé, parallelle à la rue de la Vieille Levée, là formant un autre angle droit, et s'étendant de 42 pieds 7 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, parallelle à la rue Céleste, là formant un autre angle droit, et s'étendant de 127 pieds, 19 pouces et 4-8 le long des limites de la propriété du dit Louis Dédé, paralelle à la rue de la Nouvelle Levée, et 76 pieds 4 pouces et 4-8 sur une ligne parallelle et faisant face à la rue des Religieuses.

Un plan descriptif de la propriété ci-dessus mentionnée peut être vu en l'étude de Carlile Pollock, notaire public, jusqu'au 3 avril, il sera en suite exposé à la Bourse jusqu'au jour de la vente.

Conditions de la vente : 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

La propriété sera livrée à l'acqué eur le 1er. mai prochain, et pas avant, étant maintenant à bail, lequel bail expire ce jour.

Il est expressément entendu que le loyer provenant du dit bail, du jour de la vente au 1er. mai n'appartiendra pas à l'acquéreur; mais sera au profit des héritiers et co-propriétaires.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. L'acte de vente sera passé devant Carlile Pollock, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12 mars

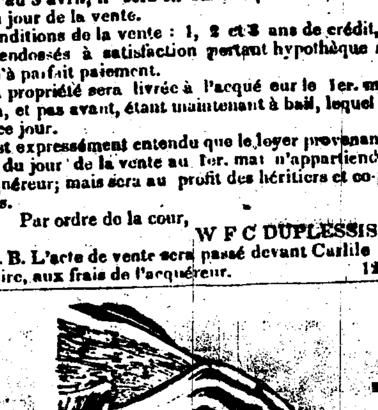

LECONS D'ECRITURES

Donnés au No. 48, rue du Canal.

T. P. & R. DOLBEAR informent respectueusement les personnes qui ont l'intention de prendre des leçons, de profiter du peu de temps qu'ils ont à rester en ville, attendu qu'ils partiront plutôt qu'ils le croyaient.

14 mars

BUREAU DU COLLECTEUR.

Nouvelle-Orléans, 20 février 1834.

ON recevra à ce bureau des propositions cachetées jusqu'au 25 de mars prochain, pour provisions à fournir aux officiers non-commissionnés et aux marins du Revenue Cutter Ingham, pendant l'espace d'un an, à dater du 1er. avril prochain. Les rations pour le service du Cutter, sont les mêmes que celles allouées au service de la marine, et consistent dans les articles mentionnés, le tableau ci-après, savoir :

Jours de la semaine.	Graisse.	Fromage.	Bœuf.	Porc.	Farine.	Pain.	Beurre.	Sucre.	The.	Pois.	Riz.	Melasse.	Vinaigre.	Liqueurs.
	livres onc.		*livres de*			*Onces de*				*emi pinte de*				
Dimanche.	1-4	—	11-4	—	1-2	14	—	1	4 onces par semaine.	—	—	—	—	1
Lundi.	—	—	—	1	—	14	—	1		1	—	—	—	1
Mardi.	—	2	—	—	—	14	—	1		—	—	—	—	1
Mercredi.	—	—	1	1	—	14	—	1		—	1	—	—	1
Jeudi.	1-4	—	11-4	—	1-2	14	—	1		—	—	—	—	1
Vendredi.	—	4	—	—	—	14	2	1		—	1	1	—	1
Samedi.	—	—	—	1	—	14	—	1		1	—	—	1	1
Par semaine.	1-2	6	31-2	3	1	98	2	7	4	2	2	1	1	7

Le nombre requis pendant l'année est estimé a neuf mille. Les propositions spécifieront le prix par ration, auquel le contracteur consentira à les délivrer, par telles quantités que de temps à autre on demandera qu'elles soient délivrées à bord du dit cutter à

Les rations devront être d'une qualité bonne et saine, et approuvées par le collecteur, et les différents articles formant la ration seront délivrés à bord du Cutter dans de bons et suffisans barils et le contenu sera marqué distinctement sur chacun. Il sera convenu que le contracteur s'obligera à fournir, sous un temps raisonnable toutes les fois qu'il sera requis par le capitaine du Cutter, avec l'approbation du collecteur (n'excèdant pas l'un dans l'autre, un jour par chaque semaine) telle quantité de viande fraiche et de légumes, qui pourra être l'équivalente aux portions correspondantes de la ration allouée au service de marine.

20 fév—12,2ps MARTIN GORDON, collecteur.

Grenadiers—Attention!!!

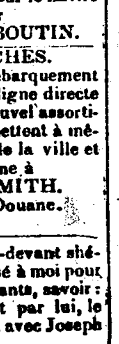

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 30 du courant, à neuf heures du matin, lieu ordinaire du rendez-vous, Place d'Armes, en uniforme et en bonne tenue, pantalon blanc, veste bleue.

Par ordre du capitaine,

B. DUPERAIN,
sergent major.

25 mars

GARDES D'ORLEANS

ATTENTION!!!

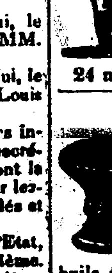

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 30 du courant, à 8 1-2 heures du matin.

Les membres sont requis d'être exacts au rendez-vous, attendu que l'appel se fera positivement à neuf heures précises.

Rendez-vous, place St. Antoine, grande tenue, pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,

G. CRUZAT,
serg.-major.

24 m

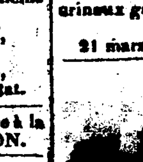

LES soussignés ont reçu par le navire Marengo, les articles suivants :

Douce-amère, racine de guimauve, fleurs de mauve, do. coquelicot; do. violettes; do. bourache; do. rose de Provins; racine de turbith ; écorce de grenadier sauvage ; acide citrique; acide acétique concentré; sirop de violettes; tridace; hydriodate de potasse; do. de fer; acetate de morphine; huile de croton; do. euphorbia latiris; extrait de ratanhia; grineaux garnis; tamis assortis, bandages, &c.

F. ORIOL & CO,
21 mars rue Condé, vis-à-vis la rue Madison.

$10 DE RECOMPENSE.

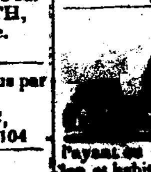

SERONT données à celui qui ramenera aux soussignés, l'esclave NED, âgé d'environ 30 ans, jolie figure, peau rouge, taille au-dessous de la moyenne, ayant quelques glandes au cou. Quand il est parti marron (le 17 mars) il avait à la jambe un anneau et une petite chaine en fer.

20 m—3ps☞ P. & W. DUBUYS.

$25 DE RECOMPENSE.

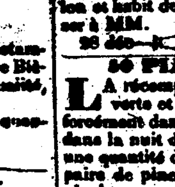

EST parti marron de la raffinerie de la Louisiane, le nègre JACQUES, domestique et cocher, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces américains, parlant l'anglais et le français, il a une plaie à la jambe l'ayant eu cassée, figure maigre; il avait sur lui un pantalon et habit de drap noir, un crêpe à son chapeau. S'adresser à MM.

26 déc—☞ FORSTALL & CO.

50 PIASTRES DE RECOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera donnée pour la découverte et l'appréhension des voleurs qui sont entrés forcément dans ma maison, rue de la Douane, No. 116, dans la nuit du 20, et en emportèrent un tiroir d'acajou, une quantité de cuillères d'argent, à manches d'ivoire, une paire de pincettes à sucre, 2 paires de bottes neuves et plusieurs autres objets. Les cuillères étaient marquées M. E. W. Le tiroir qui contenait ces objets appartenait à un buffet et portait une loupe de verre taillé.

La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque convaincra les susdits voleurs, ou une proportionnée pour tous renseignements qui pourront conduire à les découvri

M. WALTON'
23 déc—☞ rue de la Douane, nos. 12 et 14.

VENTES PAR LE REGISTER.

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—En vertu de deux ordres rendus par l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse de la Nouvelle Orléans, le 27 Février dernier, sur la demande des executeurs de feu Samuel Livermore et du tuteur des légataires.

Il sera exposé en vente par le soussigné, Régister des Testamens, Samedi le 19 Avril à midi, à la Bourse les propriétés ci-après décrites appartenant à la succession du dit défunt, savoir :

1o. Les SIX TERRAINS, situés au faubourg Ste. Marie et désignés par les numésos deux, trois, quatre, cinq six et sept, sur un plan dressé par Richard Delafield, en Mars 1832; lesdits Terrains sont contigüs et mesurent, en mesure anglaise, chacun, vingt sept pieds de face à la rue Carondelet, entre les rues St. Joseph et Julie sur 127 pieds dix pouces de profondeur plus ou moins, seront vendus à deux, trois, quatre et cinq ans de crédit, du huit Février dernier (1834) en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement; les billets donnés pour les trois derniers termes portant intérêt à raison de huit pour cent par an du huit Février 1836.

2o. Les sept LOTS DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés à l'encoignure des rues Gravia et Carondelet, au faubourg Ste. Marie, et désignés par les lots numéros deux, trois, quatre, cinq, six, sept et huit, sur un plan dressé par Louis Joseph Pilié, daté le 29 Juin 1832 : lesdits terrains furent acquis par ledit défunt de James Puech, John Davey Bein et James Boyd Hullin, par acte passé pardevant G. R. Stringer, alors notaire, le 8 avril 1833, seront vendus à un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf et dix ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, portant intérêt à raison de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

3o. Le LOT DE TERRE No. 104, acquis par le défunt et S Edward Yorke, situé au dit faubourg Ste Marie, entre les rues Girod et Julie, mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet, sur 120 pieds de profondeur et est borné du côté de la rue Girod par le Lot No. 165, et du côté de la rue Julie par les lots Nos. 103 et 102, lequel lot sera vendu, en entier, par consentement du dit S. Edward Yorke; un plan de ce lot de terre sera exhibé à la vente.

33 Lots de terre, acquis de la Compagnie du Canal et de la Banque de la Nouvelle Orléans.

Le Lot No. 9 ayant 25 pieds de face à la rue Carondelet, sur 158 pieds de profondeur a une allée de 25 pieds de l'usage commun des Ilets Nos. 10, 11, 12, 13, 14, 16 et 27.

Le Lot No. 10 ayant les mêmes dimensions,
Le Lot No. 11 " " do
Le Lot No. 12 " " do
Le Lot No. 13 " " do
Le Lot No. 14 " " do
Le Lot No. 15 " " do
Le Lot No. 16 " " do
Le Lot No. 17 " " do formant l'encoignure des rues Carondelet et St. Joseph.

Le Lot No. 18 mesurant 26 pieds de face à la rue St. Joseph, sur 220 pieds de profondeur à une allée d'un usage commun, de 15 pieds de large, avec les lots 19, 20, 21, 22 et 23.

Le Lot No. 19 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 20 " " do
Le Lot No. 21 " " do
Le Lot No. 22 " " do
Le Lot No. 23 mesurant 28 pieds, sur 120.

Le Lot No. 34—Dans le morceau de terre, de forme irrégulière qui se trouve entre les rues St. Joseph et des Tritons, mesurant 25 pieds de face à la rue St. Joseph et 25 pieds à la rue des Tritons, sur 104 pieds 3 p. de profondeur sur la ligne du lot No. 33 et 94 pieds 4 p. aussi de profondeur sur la ligne du lot No. 36.

LOTS DE TERRE dans l'ilet, et borné par les rues Baronne, Philippe, Julie et des Tritons.

Le Lot No. 61 mesurant 26 pieds de face à la rue Julie sur 120 pieds de profondeur à une allée de 15 pieds, d'un usage commun des lots 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74.

Le Lot No. 65 ayant les mêmes dimensions.
Le Lot No. 66 " " "
Le Lot No. 67 " " "
Le Lot No. 68 " " "
Le Lot No. 69 " " "
Le Lot No. 70 " " "
Le Lot No. 71 " " "
Le Lot No. 72 " " "
Le Lot No. 73 " " "
Le Lot No. 74 ayant 29 pieds huit pouces de face à la rue Julie sur 128 pieds de face à la rue Baronne, lequel doit former l'encoignure.

LOTS dans l'ilet borné par les rues Philippe, Julie et des Tritons et "Mobile Landing."

Le lot No. 101, ayant 25 pieds de face au Mobile Landing sur 109 pieds 3 pouces de profondeur entre les lots nos. 100 et 102.

LOT sur "Julia street Landing," entre les rues du Cirque et St. Pierre.

Lot no. 131, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," et 25 pieds huit pouces dans le fonds sur 120 pieds de profondeur, borné par les lots nos. 130 et 132.

SIX lots de terre entre les rues St. Pierre St. Paul et Julia street Landing.

Lot no. 145, ayant 26 pieds de face au "Julia street Landing," sur 23 pieds 8 pouces dans la profondeur et 120 pieds de profondeur à la rue St. Pierre, formant encoignure.

Lot No. 146 ayant 26 pieds sur 120.
Lot No. 147 mêmes dimensions,
Lot No. 148 "

LOT de Terre, entre la rue du Bassin et le Faubourg Saulet.

Lot no. 320, ayant 25 pieds de face au Covington Landing, sur 100 pieds de profondeur, borné par les lots 319 et 321.

Ces 33 lots de terres furent acquis par le défunt de la Compagnie du Canal et de la banque, par acte au rapport de Greenbury Rid. Strinfier, alors notaire, le 13 avril, 1832, et dans l'acte de vente, il est stipulé que l'acquéreur aura le privilège de renouveler les deux derniers termes de paiement d'année en année, mais non au-delà de dix ans en payant un intérêt de huit pour cent par an, en avance, l'acquéreur devant avoir le bénéfice de cette clause.

Un plan desquels susdits lots, peut être vu à l'étude de Félix Grima, notaire public, successeur de G. R. Stringer, et une copie sera exhibée à la vente.

5o. HUIT Lots de Terre, situés au faubourg Delord, dans les rues Pocyfarré et Foucher, désigné par les nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8, sur un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la ville, le 7 avril 1833.

Le lot no. 1 formant l'encoignure des rues Foucher et Pocyfarré, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face à cette dernière rue, sur 102 pieds 8 pouces de profondeur et face à la première.

Le Lot No. 2 att. au lot No. 1, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 3 " " No. 2 " do do
Le Lot No. 4 " " No. 3 " do do
Le Lot No. 5 " " No. 4, " do do
Le Lot No. 6 attenant au lot No. 5, mesurant 22 pieds 1 pouce et 5 lignes de face, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces.
Le Lot No. 7 att. au lot No. 6, et ayt. les mêmes dim.
Le Lot No. 8 mesurant 20 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 110 pieds 8 pouces et 1 ligne, lequel lot attenant dans toute son étendue aux lots no. 1, 2, 3, 4 et 5 et est borné dans sa profondeur par une partie du lot no. 6.

6o. VINGT-QUATRE Lots de Terre, situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet No. 39, lequel ilet est borné par les rues du Bassin, Constance, Edward et de l'Annonciation et désignés sur un plan de 29 lots de terre, dressé par C. F. Zimpel, député voyer de la Ville, le 9 Janvier 1833, par les numéros 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28.

Le Lot No. 5 mesure 26 pieds de face à la rue Annonciation, sur 147 pieds 4 pouces et 2 lignes de profondeur, entre les lignes parallèles.

Le Lot No. 6 att. au No. 5, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 7 " " No. 6, " do do
Le Lot No. 8 " " No. 7, " do do
Le Lot No. 9 attenant au no. 8, mesure 26 pieds de face sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur.
Le Lot No. 10 att. au No. 9, et ayant les mêmes dims.
Le Lot No. 11 " No. 10, " do do

Le Lot No. 12 attenant au No. 11, et formé l'encoignure des rues de l'Annonciation et du Bassin, mesurant 29 pieds 8 pouces et 9 lignes de face à la première rue, sur 120 pieds 9 pouces et 2 lignes de profondeur et de face à la dernière rue, plus ou moins.

Le lot No. 13, mesurant 26 pieds 7 pouces de face à la rue du Bassin, sur 107 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 14, attenant au lot No. 13, mesurant 27 pieds de face à la rue du Bassin, sur 159 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Le lot No. 15, attenant au lot No. 14, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 16, attenant au lot No. 15, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 17, attenant au lot No. 16, et ayant les mêmes dimensions.

Le lot No. 18, attenant au lot No. 17, mesurant 27 pieds 7 pouces et 5 lignes de face sur une profondeur de 102 pieds 8 pouces et 5 lignes.

Le lot No. 19, formant l'encoignure des rues du Bassin et Constance, mesurant 25 pieds de face à la première, sur cent pieds de profondeur et de face à la dernière rue.

Le lot No. 20, attenant au No. 19, mesurant 25 pieds de face à la rue Constance sur cent pieds de profondeur. Ces deux derniers lots Nos. 19 et 20, seront vendus ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont dessus.

Le Lot No. 21, attenant au lot No. 20, mesurant 27 pieds 8 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance, sur 109 pieds de profondeur.

Le lot No. 22, attenant au No. 21, mesurant 25 pds. de face, sur 100 pieds de profondeur.

Le lot No. 23, attenant au lot No. 22, mesurant 25 pieds de face, sur 127 pieds 7 pouces et 5 lignes de profondeur.

Le lot No. 15, mesurant 27 pieds de face à la rue Edward, sur 158 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur attenant dans le fonds au lot No. 17

Le lot No. 25, attenant au lot No. 23, et ayan les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No. 16.

Le lot No. 26, attenant au lot No. 25, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot, No. 16.

Le lot No. 27, attenant au No. 26, et ayant les mêmes dimensions, attenant dans le fonds au lot No. 14.

Le lot No. 28, attenant au lot No. 27, mesurant 27 pieds de face, sur 107 pieds 10 pouces et 2 lignes de profondeur, où il atteint le lot No. 6, sur la ligne de derrière.

☞ Conditions de la vente :—A l'exception des LOTS Nos. UN et DEUX—un cinquième comptant et la balance à un, deux, trois, quatre et cinq ans de crédit en billets endossés à satisfaction, portant intérêt au taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement, l'acquéreur ayant le privilège de donner au lieu du comptant, des billets endossés à satisfaction, à six mois de date, portant intérêt au même taux de six pour cent par an de leur date respective, avec hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait paiement.

16 mars F C DUPLESSIS, Reg.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi, 25 avril prochain, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de Ellen B. Ker, décédée épouse de Levi Pierce, l'esclave et les terrains ci-après décrits, savoir :

ESCLAVE.

JACK, griff,

TERRAINS.

1°. Un morceau de terre situé dans la paroisse de Jefferson, contenant environ 181 acres.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $326 2-3 dû le 1er. mai 1835, et pareille somme le 1er. mai 1836 et 1837 et la balance du prix de la vente en un billet endossé à satisfaction, payable dans 3 ans, et portant hypothèque sur la propriété vendue.

Cette propriété est vendue sans aucune garantie de titre et de dimensions.

2°. La moitié indivise d'un lot de terre situé au faubourg Annonciation, désigné par le No. 3, dans l'ilet No. 59, ayant 54 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur.

Conditions ; l'acquéreur devra se charger du paiement de $412, 50 cents dû le 4 avril 1835, et la balance en un billet endossé à satisfaction payable le 4 avril 1836 portant hypothèque sur la propriété.

3°. Un lot de terre situé au faubourg Saulet, ayant 41 pieds 10 pouces plus ou moins à la rue Hunter sur diverses profondeurs.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2500 dû le 9 avril 1835, et la balance le 9 avril 1836 en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

4°. Deux terrains situés au faubourg Marigny, dans l'ilet No. 106, désignés par les Nos, 6 et 7 ayant chacun 60 pds. de face à la rue de l'Union, sur 120 pieds de profondeur, et un terrain dans le même faubourg, dans l'ilet No. 68, désigné par le No. 5, ayant 60 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 120 pieds de profondeur, mesure française.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

5° Deux terrains situés au faubourg Lacourse, dans l'ilet borné par les rues St. Jean Baptiste, Oranger et Race, et la Place publique, ayant chacun 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue St. Jean Baptiste, sur 127 pieds, 10 pouces et 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles, lesquels terrains forment une des encoignures de rues St Jean Baptiste et Orange.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant et la balance dans un an, en un billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale.

6°. Un lot de terre formant une des encoignures des rues Constance et Duplantier, mesurant 120 pieds de face, sur chacune des dites rues sur une même profondeur, entre lignes parallelles.

Conditions : l'acquéreur devra se charger du paiement de $2000 payables le 20 avril 1834, 1835 et 1836, et la balance payable le 20 avril 1837, en un billet endossé à satisfaction, portant hypothèque spéciale.

8°. La moitié indivise d'un terrain situé dans la rue Baronne, entre les rues Julie et Girod, ayant 30 pieds de face à la rue Baronne sur 120 pieds de profondeur.

Conditions : Un an de crédit, en billet endossé à satisfaction portant hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

9° Un lot de terre situé dans la rue Royale, entre les rues du Canal et de la Douane, ayant 29 pieds de face à la rue Royale, sur 125 pieds de profondeur plus ou moins, s'étendant jusqu'à "Exchange Place," où il mesure 25 pieds de face.

Conditions : l'acquéreur devra payer la moitié comptant, et la balance à 1, 2 et 3 ans, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale.

Conditions de la vente : L'esclave payable à 3, 6, 9 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale, et les terrains aux conditions ci-dessus énoncées.

Par ordre de la cour,

W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés par Wm Christy, not. pub., aux frais des acquéreurs. 20 mars

COLLEGE STE. MARIE

AUX BARRENS.

COMTE DE PERRY.—(MISSOURI.)

LE collège de Ste. Marie, dans l'état du Missouri, situé à quatre lieues du Mississippi, au milieu d'une campagne, où règne un air par et salubre, offre par sa situation même des avantages multipliés à la jeunesse, qui veut consacrer ses premières années aux études et à l'acquisition de vertus morales.—Le cours d'instruction, que l'on y suit, embrasse les connaissances générales nécessaires à chaque état, et à chaque condition. Les Instituteurs ne négligent aucuns soins pour former, d'après les maximes de la saine raison, le cœur, et l'esprit de la jeunesse, qui leur est confiée.

Quant aux sciences, on y enseigne les branches suivantes : L'Ecriture, le Français, l'Anglais, l'Espagnol, le Latin, le Grec, les Mathématiques, la Tenue des Livres, l'Arpentage, la Géographie, la Philosophie, avec toutes ses parties, la Logique, la Méthaphysique, la Physique, et la Morale.

La pension du collège est de $100 par an. De plus, pour le blanchissage $12. Pour les médecines et les soins du médecin $5. Pour la bibliothèque à l'usage des élèves $2. En outre, les élèves qui voudront étudier le Grec, l'Espagnol, l'Arpentage, et la Physique, paieront un extra de $10 par an, pour chacune de ces branches. Nota : tout paiement doit se faire par sémestre et d'avance.

Les parens fourniront eux-mêmes, à leurs enfans, les hardes, les livres, et autres choses nécessaires : à moins qu'ils ne désirent qu'on y pourvoie au Collège ; et dans ce cas, ils devront déposer, au commencement de l'année, entre les mains du Directeur de l'établissement, en ce moment M. Paquin, $50, dont on rendra un compte exact.

Chaque élève doit en entrant au Collège, être pourvu des effets suivants : Un matelas de 5 pieds 1 2, sur 2 1-2; deux paires de draps; six chemises; six paires de bas; deux paires de souliers; six mouchoirs de poche; deux habillements complets; des couvertures de lit pour l'été, et pour l'hiver; des peignes; une brosse à dent; un sac pour le linge; un couvert de table et quatre serviettes.

Chaque semestre on adressera aux parens un bulletin touchant les progrès des élèves.

L'endroit du débarquement, pour se rendre au Collège, est Ste. Mary's Landing, sur la rive droite du Mississippi, à quatre lieues au-dessous de Ste. Geneviève. Mr. Davis, qui vient de s'établir à cet endroit, recevra chez lui, les élèves, et leur fournira les moyens de se rendre au Collège. Les parens pourront adresser à ce monsieur les effets qu'ils voudront envoyer à leurs enfans.

Toute communication adressée au Président, actuellement Mr. Odin, ou à Mrs. Devenport, Blanchet & Co, agents du Collège, et résident à la Nlle. Orléans, recevront de leur part, une attention particulière.

NOTA.—Les lettres adressées au Président du Collège, ainsi qu'aux élèves, doivent être affranchies.

17 mars.

MARCHANDISES SECHES NOUVELLES.

F. GILLET & CO., *No. 57, rue de Chartres.*

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment considérable de

MARCHANDISES SECHES

Nouvelles, du printemps, et parmi lesquelles se trouvent les articles suivants :

Belle mousseline française peinte; désindes français, et anglais; fichus en gaze et mousseline de soie; gants fil d'Ecosse; coutil blanc et écru; toile grise; basin rayé pour pantalons; Basin piqué, blanc et en couleur; gingas de fil; mousselines à carreaux; mousseline Suisse unie et brodée; ouvré de fil; un assortiment général de bas et demi bas; gants de soie, blancs et noirs; franges en coton et en soie pour rideaux; parapluies, crêpe rose, bleu et noir; voiles de crêpe noir; rubans à ceinture blanc et noir, do. en couleur; voiles de bobinet blancs et noirs; bobinet uni et brodé; dentelle de fil; do. de bobinet; Nansouque, Percale blanche et en couleur; ouvré de Russie; mouchoirs imitation madras; soie à coudre noire, do. assortie, &c.

Marchandises Sèches du Nord.

Gingas de coton; Cotonnades à carreaux 7-8 et 4-4; Cotonnade épaisse et croisée; Coton blanc 7-8 et 4-4; Coton écru; Coutil à matelat et un superbe assortiment d'indiennes en couleur.

Aussi, ayant droit au drawback

1 balle Pieldetness;
2 caisses Mouchoirs indienne fond rouge;
5 do. Mouchoirs coton à carreaux;
5 do. Soie à coudre.

N. B.—Ils recevront par le premier navire de Belfast, un assortiment considérable de Toiles d'Irlande, qu'ils pourront vendre à des prix très modérés. 30 jan—3

DROGUES FRAICHES, produits chimiques, sangsues de choix, &c., en débarquement.

13 mars H. BONNABEL & FRERES.

EXCHANGE ON PARIS AND BOSTON, for sale by THEODORE NICOLET & Co

feb 22 No 30, Toulouse street

VENTES A L'ENCAN.

PAR T. MOSSY & GARIDEL.

EN vertu d'un jugement rendu par l'hon. Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Céleste Destréhan, épouse de Prosper Marigny, vs. Prosper Marigny son mari, et pour opérer la liquidation de la communauté qui a existé entre les époux, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, le lundi, 31 mars prochain, à midi, les propriétés ci-après décrites, savoir :

Une HABITATION située sur la rive droite du fleuve à un mille et demi au-dessous du Ferry de la Nouvelle-Orléans, bornée par en haut par l'habitation de M. Furcy Verret, et par en bas par celle de M. Pre. Cazelar, divisée comme suit :

22 Lots d'un arpent de face au fleuve; 1 do. de 9 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent ; 1 do. de 2 3-3 arpens de face au fleuve avec les établissemens qui s'y trouvent ; ces 24 lots ont chacun la profondeur de 40 arpens. Un lot en arrière des précédents et courant en profondeur jusqu'au bayou Villars, conformément à un plan dressé par B. Buisson, arpenteur.

Une portion de terre formant l'angle des rues de la Victoire et Champs Elysées, divisée en 7 lots, 6 fesant face au Rail-Road, le 7ème. fesant face à la rue de la Victoire, conformément à un autre plan dressé par l'arpenteur susnommé.

13 ESCLAVES.—*Nègres.*—Hiram, âgé de 26 ans ; Caleb, de 26 ans; Anthony, de 26 ans; Greenburry, de 27 ans; Louis, de 20 ans; Zénon, de 18 ans; James, de 11 ans.—*Négresses.*—Amélie et ses 3 enfans; Charlotte et son enfant ; Frosine et son enfant Henriette, Louise, 13 ans.

Conditions : 1, 2, et 4 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jousqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pour les lots d'habitation seront passés chez H. H. Pédesclaux, not. pub., ceux résultant de la vente des terrains et des esclaves seront passés chez Joseph Cuvilier, aussi notaire public, le tout aux frais des acquéreurs. 7 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

EN vertu d'un ordre de l'hon. Cour de Paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le samedi, 12 avril, à midi, l'esclave PETER, mulâtre âgé d'environ 25 ans, fesant partie des biens abandonnés par Roudez & Gouvilie à leurs créanciers.

Conditions ; Moitié comptant, et la balance à 6 mois, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant Wm. Boswell, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 11 mars

PAR HEWLETT & BRIGHT.

PAR ordre de l'hon. Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvell'e-Orléans, il sera vendu le lundi, 31 mars 1834, les effets suivants appartenant à la succession de J. T. McNeil, décédé savoir :

Un jugement de la cour contre Robert McLowell, décédé, montant à $388 20-100, Trois-cent-quatre-vingt-huit piastres et 20 cents, portant intérêt à 5 pour cent par an, à dater du 14 novembre 1834, jusqu'à ce que paiement en soit fait.

—AUSSI—

Un jugement de la cour contre la succession de Stephen Trudeau, décédé, montant à $119 35-1000, Cent-dix-neuf piastres et trente cinq cents, portant intérêt à 5 pour cent par an, a dater du 31 octobre 1831, jusqu'à ce que paiement en soit fait.

Conditions : Comptant. 21 mars

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi, 2 d'avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau rue Condé, en face de la rue Madison, une quantité de matelats, draps de lits, baignoires, faience, &c. Saisis pour satisfaire le jugement rendu contre Madame L. Douglass.

Conditions : Comptant.

22 mars B. BEAUREGARD, marshal.

John Ireland vs. madame Douglass, mademoiselle Forest et les propriétaires du Mansion House.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique le jeudi, 3 d'avril 1834, à 4 heures de l'après-midi, à mon bureau, rue Condé, en face de la rue Madison, 1 caisse contenant 60 paires de souliers. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : comptant,

22 mars B. BEAUREGARD, marshal

Y. Viquel vs. Bertrand, propriétaire de la goëlette Elizabeth.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, en face de la rue Madison, le mercredi, 2 d'avril, à 4 heures P. M., un 1 ancre et un cable en chaine. Saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Conditions ; comptant.

22 mars B. BEAUREGARD, marshal

Louis Feraud fils vs. Marie Fuseau, fe. de L.

PAR ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'hon. Cour du Premier District Judiciaire, j'exposerai en vente publique, le 15 avril prochain, à la Bourse Lafayette, dans la paroisse de Jefferson, à 11 heures du matin, le terrain suivant :

Un Terrain situé dans le faubourg Lafayette et désigné dans le plan du dit faubourg sous le No. 49, mesurant 65 pieds 7 pouces de face sur la rue Joséphine, et 150 pieds de profondeur, y compris toutes les améliorations sur le dit terrain, le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.

Paroisse Jefferson, 14 mars 1834.

17 mars JULES CHARBONNET, dép. shérif.

Stephen Herman, agent de la compagnie des bateaux à vapeur de touage vs. la goëlette Energy, le capit. et propriétaire.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. John N. Duncan, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le jeudi 10 avril 1834, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis, la goëlette Energy, les agrès et apparaux, saisis pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire.

Condition de la vente : Comptant.

10 mars B. BEAUREGARD, marshal

Jean Guillot vs. Charlotte Fonfay & Gentil.

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon. Charles Gayarré, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le mardi 8 avril 1834, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, à midi, un certain lot de terre situé au Bayou St. Jean, en face du pont, mesurant 20 pieds de face au dit bayou, sur 120 pieds de profondeur, et ouvrant dans la profondeur de manière à lui donner 30 pieds de large sur la ligne du fond, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions : Comptant.

7 mars B. BEAUREGARD, marshal

Thomas & Soulet vs. M. et Mme. Larieux; Bordères Frères vs. les mêmes; F. Philippe vs. les mêmes; Mérantine Morin vs. les mêmes.

EN vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. C. Gayarré, juge président de la cour de cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues St. Louis et Chartres, le mardi, 8 avril 1834, à midi,

Un certain lot de terre situé au faubourg Marigny, rue de l'Union, entre les rues de Craps et Grands Hommes, mesurant 50 pieds de face à la rue de l'Union, sur 145 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses qui se trouvent dessus, saisi pour satisfaire les jugements rendus dans les dites affaires.

Conditions : Comptant.

7 mars B. BEAUREGARD, marshal.

Joseph Pilié vs. Timothy Bull.

EN vertu de deux ordres de alias fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, le lundi, 14 avril 1834, à midi, à la Bourse de Hewlett, à l'encoignure des rues Chartres et St. Louis, le bateau nommé le Rambler, saisi pour satisfaire le jugement rendu dans cette affaire. Conditions de la vente : comptant.

14 mars B. BEAUREGARD, marshall

CHAPEAUX

SOULIERS & BOTTES.

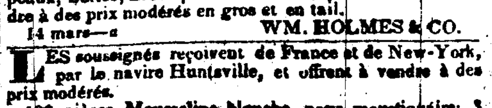

A L'ENSEIGNE DES

DEUX BOTTES D'OR.

Nos. 79 et 92, rue de la Levée.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et leurs connaissances, qu'ils ont reçu par les derniers arrivages du nord, un grand assortiment de Chapeaux, Bottes, Brodequins et Souliers, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés en gros et en tail.

14 mars—a WM. HOLMES & CO.

LES soussignés reçoivent de France et de New-York, par le navire Huntsville, et offrent à vendre à des prix modérés.

100 pièces Mousseline blanche pour moustiquaire; 3 caisses do. pour meubles; 3 do. pour robes; 2 caisses Mouchoirs en fil; 3 do. batiste vignette en couleur; 2 do. linge de table qualité supérieure; 4 do. étoffes d'été; 4 balles toile à draps française; 2 caisses Mouchoirs en coton; 4 malles mouchoirs Madras fond puce.

13 mars BORDERES FRERES.

EN DEMANDE : 70 actions de la compagnie d'Assurance des Négocians. S'adresser à

8 mars P. J. TRICOU, rue St. Louis.

REÇU par le Chester venant du Havre, et à vendre par le soussigné : 4 caisses Eau de vie de Dantzic; 1 do. crême de thé; 3 do. sirop de groseilles, 1 do. crème d framboises; 1 do. crême de rose; 2 do. crême de noyau Phalzburg; 1 do. crême de cachou; 1 do. huile de Rhum; 1 do. de kirsh; 1 do. maraschino, No. 1; 84 pots gelée de groseilles, coings et prunes; 20 do. fraises, pêches, et abricots, 1 caisse conserves de Colin, telles que: saumon, dindes, poulard, faisans, jambon, allouettes, &c., puis encore des petits pois, des pointes d'asperges, des champignons &c.

J. E. LOREHLE,
13 mars encoig. Bourbon & Douane.

LES soussignés offrent à vendre : 500 livres de Salseparcille; 5 barils de Miel blanc; 15 caisses de Fruits de la Havane; 10 do. de Canton; 6 do. Sirop de calebasse; 2 do. Prunes en boites et en jarres; 4 do. Gomme arabique; 2 barils Graines d'oiseau; 100 caisses Sirops assortis; 200 do. de Limon; 100 do. do. Naturel; Peppermint en barils et par gallon; Stoughton's Bitters do.

H. BONNABEL & FRERES,
13 m pharmaciens, rue Tchoupitoulas.